

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**PPCMOI – AVIS PUBLIC POUR DEMANDE D’APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

**Adresse de la propriété :** lots 4 335 004, 4 333 727, 4 334 954 et 6 438 773

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné :

1. **Objet du projet et demande d’approbation référendaire**

**QUE** suite à une assemblée publique de consultation tenue le 5 octobre 2021 sur une demande de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble. Le conseil municipal a adopté un deuxième projet de résolution lequel a pour objet de permettre un projet de développement qui déroge à quelques normes du règlement de zonage #437 et du règlement de lotissement #436 de la municipalité tel qu’apparaissant sur le plan déposé en date du 29 septembre 2021 par la firme Martin Paradis arpenteur-géomètre inc.;

**QUE** ce deuxième projet de résolution **contienne des dispositions qui peuvent faire l’objet d’une demande d’approbation référendaire de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës** afin qu’un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**QU’une demande** concernant les dispositions ayant pour objet :

- de permettre les usages principaux résidentiels et leurs usages complémentaires autorisés étant :
  - vingt maisons en rangées de deux étages;
  - dix-huit bâtiments de quatre (4) logements de deux étages;
  - seize bâtiments de neuf (9) logements de trois étages;
  - sept bâtiments de douze (12) logements de trois étages;
- d’autoriser des marges avant minimales réduites pour les terrains R-1, Q-1 à Q-17 et M-1 à M-18;
- d’autoriser des largeurs de terrains minimales réduites pour les terrains Q-1 à Q-18, M-23 et les deux parcs;
- d’autoriser des profondeurs de terrains minimales réduites pour les terrains
- d’autoriser des largeurs des cases de stationnement et des voies de circulation réduites pour les stationnements de certains terrains;
- le tout sous les conditions énumérées dans le deuxième projet de résolution (disponible au bureau municipal selon les heures d’ouverture);

Peut **provenir des personnes intéressées** des zones R-12, R-14, R-25, R-32, R-33 ainsi que les zones qui leur sont contiguës.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions **soit soumis à l’approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s’applique et de celles des zones contiguës d’où provient une demande valide à l’égard de la disposition concernée.**

2. **Description de la zone**

Que les modifications projetées visent les zones R-12, R-14, R-25, R-32, R-33 ainsi que les zones qui lui sont contiguës.

Que la délimitation et la description de ces zones et des zones qui leur sont contiguës peut être obtenue auprès du bureau municipal aux heures d’ouverture.

3. **Conditions de validité d’une demande**

QUE pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- **être reçue au bureau municipal au plus tard le 15 novembre 2021 ;**
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où provient la demande ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Note: un formulaire de demande d'approbation référendaire peut être obtenu au bureau municipal aux heures d'ouvertures.

#### **4. Personnes intéressées**

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **5 octobre 2021**:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaire dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaire : être désignés, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **5 octobre 2021** est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

#### **5. Absence de demande**

QUE toutes les dispositions du second projet de résolution pour lesquelles aucune demande valide n'aura été déposée au bureau municipal à l'intérieur du délai prescrit au présent avis pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

#### **6. Consultation du projet**

Le projet de résolution peut être consulté au bureau de la municipalité, au 4055 rue Principale, St-Cyrille-de-Wendover, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

St-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 2 novembre 2021.

Signé :

William Gélinas  
Responsable de l'Urbanisme

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**OBJET : DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE; PROCÉDURES**

**PPCMOI – Rue Philippe - lots 4 335 004, 4 333 727, 4 334 954 et 6 438 773**

#### **1. PROCÉDURES**

## 1.1 Demande d'approbation

Toutes les personnes habiles à voter ayant droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones concernées et des zones contiguës peuvent transmettre au secrétaire-trésorier, dans les 13 jours suivant la publication de cet avis **soit jusqu'au 15 novembre 2021 à 16 h 30**, une demande en ce sens.

Le nombre de signatures requis pour que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'une de ces zones aient le droit de participer à la procédure d'enregistrement et, le cas échéant, au scrutin référendaire sur ce règlement est :

- d'au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si le nombre de personnes intéressées dans la zone concernée est inférieur à 21, par au moins la majorité d'entre elles.

Si ce nombre n'est pas atteint, la procédure d'enregistrement et le cas échéant la participation au scrutin référendaire ne s'appliquera qu'aux zones ayant satisfait l'exigence.

## 1.2 Contenu de la requête

Identifier la zone pour laquelle la requête a été dressée.

Le signataire doit indiquer **en plus de sa signature**, son nom (lettres moulées), son adresse et sa qualité d'électeur. C'est-à-dire, s'il agit à titre de **personne domiciliée, de propriétaire ou de copropriétaire d'immeuble** désigné par procuration **de représentant d'une personne morale** désigné par procuration, **d'occupant ou de cooccupant** d'un lieu d'affaires désigné par procuration.

- Notes :**
- 1) la requête s'applique aux personnes habiles à voter dans la zone concernée.
  - 2) le nombre de signatures requis peut être atteint à la suite de **la transmission de plusieurs requêtes distinctes** pour une même zone.
  - 3) le délai de transmission est calculé à partir du jour suivant la journée de publication et inclus le samedi, le dimanche, les jours fériés ou non juridiques.

## 1.3 Pour pouvoir participer à la procédure d'enregistrement

Est une personne habile à voter ayant droit d'être inscrite sur la liste référendaire municipale ; toute personne qui, à la date d'adoption du projet de résolution soit le **5 novembre 2021**, et au moment de s'enregistrer, remplit une des conditions suivantes :

- être domiciliée dans la municipalité;
- être propriétaire unique d'un immeuble situé dans la municipalité;
- être copropriétaire indivis d'un immeuble située dans la municipalité;
- être occupant d'un lieu d'affaires situé dans la municipalité;
- être cooccupant d'un lieu d'affaires situé dans la municipalité.

Une **PERSONNE PHYSIQUE** doit également le **5 novembre 2021** et au moment de s'enregistrer, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du curateur public ni frappée d'aucune autre incapacité de voter.

La **PERSONNE MORALE** qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres ou administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par procuration.

La personne ainsi désignée doit, le **5 novembre 2021** et au moment de s'enregistrer, répondre aux critères énoncés pour la personne physique et satisfaire l'une des conditions décrites ci-dessus.

Dans le cas **D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À DES COPROPRIÉTAIRES INDIVIS OU D'UN LIEU D'AFFAIRES OCCUPÉ PAR DES COOCCUPANTS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ**, seul le copropriétaire ou cooccupant désigné par procuration à droit d'être inscrit sur la liste référendaire de cette zone et de voter sur ledit règlement, à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaire, et d'enregistrer au même titre une demande de scrutin référendaire lors de la procédure.

Les copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter au **5 novembre 2021 désignent** parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne n'ayant pas déjà le droit d'être inscrite à titre de personne domiciliée, ou à titre de propriétaire unique d'une place d'affaire, ou dans le cas d'un occupant d'une place d'affaire s'il est déjà désigné à titre de copropriétaire d'un immeuble.

Les personnes morales, les copropriétaires ou les cooccupants qui désirent effectuer une première désignation ou remplacer celle qui existe, doivent transmettre la procuration ou la résolution de désignation au secrétaire-trésorier de la municipalité au 4055, rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover. Cette désignation prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
(Articles 420 et 431 du Code municipal)

**PPCMOI : Rue Philippe – lots 4 335 004, 4 333 727, 4 334 954 et 6 438 773**

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 2 novembre 2021, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 2<sup>ème</sup> jour de novembre deux mille vingt et un (2021).

Signé :

William Gélinas  
Responsable de l'Urbanisme

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**OBJET : DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE; FORMULAIRE**

**PPCMOI – Rue Philippe - lots 4 335 004, 4 333 727, 4 334 954 et 6 438 773**

Nous soussignés, ayant pris connaissance de l'avis public de demande d'approbation référendaire donné le 2 novembre 2021 et du document relatif aux procédures à suivre demandons :

Que l'(les) article(s) identifié(s) ci-après du projet de résolution soit(ent) soumis aux processus d'approbation référendaire conformément à la loi sur les élections et les référendums et désirons y participer.

Article(s) visé(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour être valable, la demande doit être retournée au bureau municipal **avant 16 h 30, le 15 novembre 2021.**

En foi de quoi, nous signons :

<b><u>Nom</u></b> (lettres moulées)	<b><u>Adresse</u></b>	<b><u>Signature</u></b>	<b><u>Qualité</u></b> (domicilié, procuration, ...)
1.	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____
3.	_____	_____	_____
4.	_____	_____	_____
5.	_____	_____	_____
6.	_____	_____	_____
7.	_____	_____	_____
8.	_____	_____	_____
9.	_____	_____	_____
10.	_____	_____	_____
11.	_____	_____	_____
12.	_____	_____	_____

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 2021.

Date de réception au bureau municipal : \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_